

Etat olfactif initial

Création d'une unité de méthanisation sur la commune de Gien (45)

Rapport adressé le 13/02/2020

à

Monsieur Sylvain FRISSARD

SAS Les 3 Dômes

La Tortillerie

F-45250 Ouzouer-sur-Trézée



BELGIQUE

Siège technique

Route de Longwy, 577

6700 ARLON

Tel : 0032/63 33 90 50

Fax : 0032/63 38 37 34

FRANCE

26 Rue Léonard de Vinci

91090 LISSES

Tel : 0033/1 60 86 84 63

Fax : 0033/9 72 23 46 20

www.odometric.com / info@odometric.com



PÔLE LABORATOIRE
COMPRENDRE ET
MESURER LES ODEURS



PÔLE IMPACT
ÉVALUER L'IMPACT
DE VOTRE ACTIVITÉ



PÔLE PROCESS
CAPTER ET TRAITER
LES ÉMISSIONS



PÔLE MONITORING
Suivre Et gérer les
ÉMISSIONS dans le
temps


Références du document :

Titre :	Etat olfactif initial - Création d'une unité de méthanisation sur la commune de Gien (45)
Commanditaire :	SAS Les 3 Dômes La Tortillerie F-45250 Ouzouer-sur-Trézée
Contact :	Monsieur Sylvain FRISSARD
Adresse du site :	Unité de méthanisation de la SAS Les 3 Dômes Les Gâtines F-45500 Arrabloy (Gien)

Numéro de l'offre : 1911258

Nombre de page : 8

Signatures :



Waczek Cédric

Raymond Loïc

Récapitulatif des modifications :

N° de version	Date	Auteur	Description de la publication ou des modifications
RLC-01-1911258-V01	12/02/2020	Waczek Cédric	Rédaction du rapport
RLC-01-1911258-V01	13/02/2020	Raymond Loïc	Validation du rapport

En Région wallonne, Odometric est un laboratoire agréé pour réaliser des prélèvements, analyses, essais et recherches dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique.

En Région de Bruxelles-Capitale, Odometric est agréé pour la réalisation de prélèvements d'odeur et de réalisation d'essais en olfactométrie dynamique (EN13725 :2003).

Au Grand-duché de Luxembourg, Odometric est agréé pour le contrôle des émissions et la qualité de l'air dans le domaine des odeurs (A5) et pour les études d'impact relatives aux odeurs (E11).

Référence qualité du document :

Numéro : EN-REA-25-V0

Date de validation : 19/06/19

Table des matières

1	Objet de la demande	4
2	Présentation du site.....	4
3	Données météo	5
4	Cartographie des odeurs	7
4.1	Méthodologie mise en œuvre	7
4.2	Résultats	7
5	Conclusions	8

Table des figures

<i>Figure 1 : Localisation du site et de son environnement.....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : Origine et vitesse des vents mesurées lors de la campagne de mesure du 29/01/2020.....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 3 : Origine des vents pour la station d'Auxerre entre août 2002 et janvier 2020</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : Identification des odeurs autour de l'unité de méthanisation (rayon 2 km).....</i>	<i>7</i>

1 Objet de la demande

Cet état olfactif initial a été réalisé dans le cadre du projet de construction d'une unité de méthanisation à Arrabloy, sur le territoire de la commune de Gien (45).

Cette étude a été réalisée conformément à l'arrêté du 12 août 2010 **relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement qui stipule** : « *Pour les installations nouvelles susceptibles d'entraîner une augmentation des nuisances odorantes, l'exploitant réalise un état initial des odeurs perçues dans l'environnement du site avant le démarrage de l'installation. Les résultats en sont portés dans le dossier d'enregistrement* ».

La campagne de mesures a été réalisée avant la construction de l'unité de méthanisation.

Une équipe de 2 experts qualifiés selon la norme EN 16841-2 est intervenue le 29/01/2020 sur site afin de réaliser la cartographie initiale des odeurs. Le périmètre de la zone d'étude s'étend sur un rayon de 2 km autour du site.

L'état olfactif initial recense les différentes sources d'odeurs déjà présentes sur et autour du site et il pourra servir d'état des lieux en cas de plainte des riverains vis-à-vis de nuisances olfactives, à la suite de la mise en exploitation de l'unité de méthanisation

2 Présentation du site

Le site prévu pour la future unité de méthanisation est situé au niveau de la parcelle cadastrale 364. Cette parcelle est localisée juste entre l'incinérateur de déchets du Cideme et l'Autoroute A77.

Les riverains les plus proches sont des habitats isolés et localisés :

- À 820 mètres au Sud-Sud-est au niveau de la Nationale 7 ;
- À 1 270 mètres à l'Ouest au niveau de la Départementale 122 ;
- À 1 320 mètres au Nord-est au niveau de la rue de Briare.

Le village le plus proches est celui d'Arrabloy situé à 1 650 mètres à l'Ouest du futur site de méthanisation.

Notons également la présence du camping à 1 250 mètres à l'Ouest – Nord-Ouest.

La localisation du site est donnée sur la figure 1 de la page suivante.

L'unité de méthanisation traitera principalement de l'ensilage de maïs et de seigle et dans une moindre mesure du fumier et potentiellement des déchets industriels (non-spécifiés¹) qui seront stockés dans un hall.

La capacité de l'unité sera de 98 t/jour (35.000 t/an) pour deux digesteurs. A la sortie de ces digesteurs, un séparateur de phase traitera le digestat. Le digestat solide sera stocké dans un silo à l'arrière du site et le digestat liquide sera stocké en lagune en attendant sa valorisation en épandage.

¹ Dans le cadre de l'enregistrement seul les déchets végétaux d'industries agroalimentaires sont autorisés.



Figure 1 : Localisation du site et de son environnement

3 Données météo

Le 29 janvier 2020, les conditions météorologiques ont été enregistrées par notre station placée sur le site, en dehors de l'influence des bâtiments et des turbulences générées par ceux-ci.

Le ciel était couvert (couverture nuageuse de 7/8) et la température moyenne relevée durant les mesures était de 7,4°C.

La direction des vents mesurée lors de la campagne est illustrée à la figure 2. La rose des vents reprend les proportions relatives d'origine des vents. Les différentes couleurs donnent les proportions des différentes vitesses de vent.

La figure 3, représente l'origine des vents d'août 2002 à aujourd'hui à la station d'Auxerre. Elle permet de comparer la situation qui prévalait pendant la mesure aux directions préférentielles des vents dans la région étudiée.

Durant les mesures, les vents provenaient du secteur Ouest – Sud-ouest à une vitesse moyenne de 3,7 m/s.

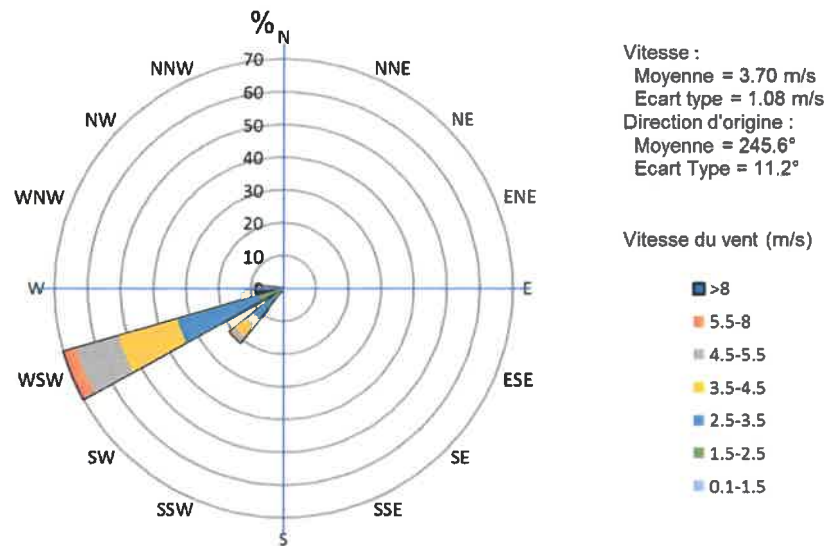


Figure 2 : Origine et vitesse des vents mesurées lors de la campagne de mesure du 29/01/2020

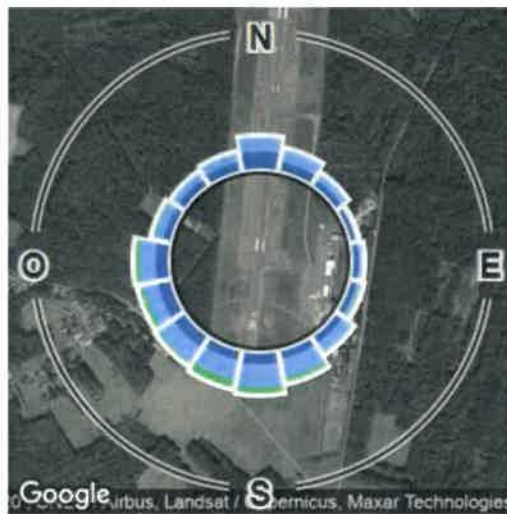


Figure 3 : Origine des vents pour la station d'Auxerre entre août 2002 et janvier 2020

4 Cartographie des odeurs

L'objectif de la cartographie des odeurs est de décrire l'état de l'environnement du site en termes de perceptions d'odeurs.

4.1 Méthodologie mise en œuvre

Un jury de nez, composé de deux personnes qualifiées en laboratoire et dont les perceptions répondent aux exigences de la norme NF EN 13725, a parcouru les alentours du site (dans la limite de +/- 2000 m) afin d'identifier et de localiser les différentes odeurs perceptibles (méthode du panache selon la norme EN 16841-2 - 2017).

Cette méthode est particulièrement utile lorsque la source est fugitive, diffuse ou en mouvement et lorsque plusieurs sources odorantes sont présentes.

Les mesures ont été réalisées le 29 janvier 2020 entre 9h50 et 11h45. Les résultats de cette mesure sont illustrés sur la figure 4.

4.2 Résultats

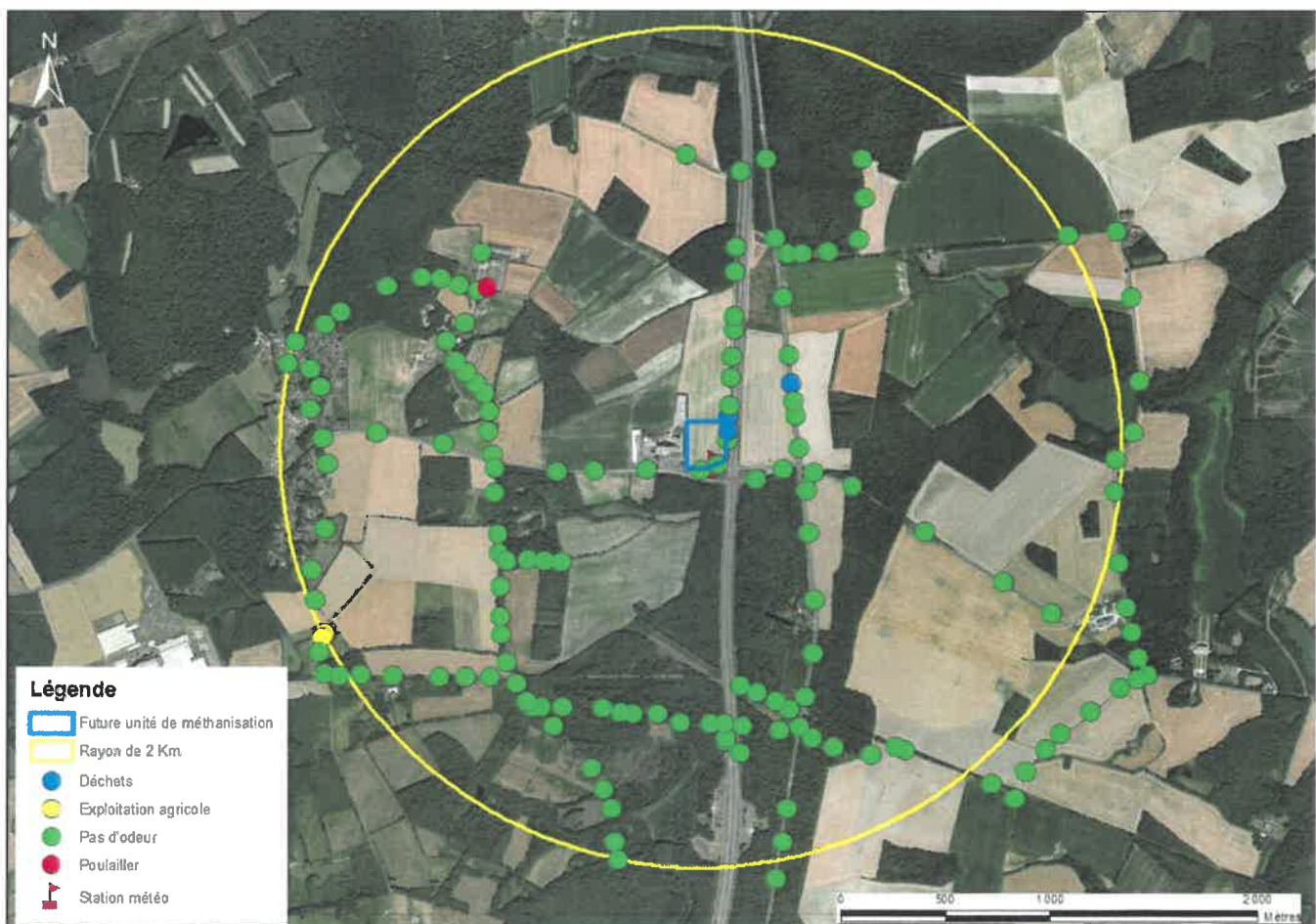


Figure 4 : Identification des odeurs autour de l'unité de méthanisation (rayon 2 km)

Les principales odeurs perçues lors de la mesure provenaient de l'incinérateur de déchets et ont été ressenties jusqu'à environ 500 mètres.

Les autres odeurs ressenties étaient des odeurs provenant des différentes exploitations agricoles et de leurs activités.

5 Conclusions

Cet état olfactif initial a été réalisé à la demande de la société SAS Les 3 Dômes, dans le cadre du dossier d'enregistrement relatif à la création d'une unité de méthanisation d'une capacité de traitement d'environ 35.000 tonnes par an sur la commune de Gien (45).

Le but de cet état olfactif initial était de déterminer les zones de perception et de non-perception des odeurs dans l'environnement proche de la future unité de méthanisation. Cette cartographie servira d'état des lieux olfactif avant la mise en place de l'unité.

Étant donné le protocole mis en œuvre : méthode du panache selon la norme EN 16841-2 – 2017, les différentes sources odorantes perçues aux alentours du site ont été dissociées.

L'étude de la périphérie du site dans un rayon de 2 km, réalisé le 29 janvier 2020, a montré la présence de quelques sources d'émission d'odeurs :

- L'incinérateur de déchets
- Des exploitations agricoles.

Les odeurs de l'incinérateur ont été ressenties jusqu'à 500 mètres alors que les odeurs agricoles ont été perçues de manière ponctuelle et localisée.

Les odeurs agricoles pourraient, le cas échéant, être confondues avec celles des matières stockées sur le site et entrant dans l'unité de méthanisation.

Les riverains étant suffisamment éloignés du site du projet, les risques d'exposition aux odeurs liés à l'activité de méthanisation sont faibles.

Une vigilance devra toutefois être portée sur la nature des déchets en provenance des industries qui pourraient être stockés sur le site. Certains déchets peuvent être très émissifs en terme d'odeurs.

En cas de plainte des riverains, il sera important de tenir compte des sources déjà existantes pour différencier la typologie des odeurs perçues. Dans ce cas, un nouvel état olfactif pourra être réalisé pour s'assurer de l'origine des odeurs perçues.